

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, situé au 36, rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi, le 25 avril 2023 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M<sup>mes</sup> Stéphanie Girard  
Lana Boulianne  
Christine Doré  
Émilie Fillion  
Jeanne Blackburn-Murray

MM. Pierre-Luc Dufour  
Steve Dickey-Bessette  
Alexandre Lavoie  
Éric Bilodeau  
Pierre Imbeault  
Sylvain Jomphe  
Christian Fillion

Sont également présents :

M<sup>mes</sup> Sandra Boulianne  
Chantale Cyr  
Julie Hudon

MM. Jean-François Proulx  
Régis Lavoie

Sont absents :

M<sup>me</sup>

MM. Jean Simard-Fortin  
Pascal Martel  
François Langevin

**CA-2023-035**

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint.

**CA-2023-036**

Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Christian Fillion et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la rencontre
  - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Résolutions en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)
  - 2.1 Adoption du procès-verbal
  - 2.2 Suivi financier du plan d'effectifs 2022-2023 (comité de vérification)
  - 2.3 Suivi budgétaire 2022-2023 (comité de vérification)
  - 2.4 Projet d'amendement de la politique du transport (comité consultatif du transport)
  - 2.5 Projet d'amendement de la politique relative à la gratuité scolaire (comité consultatif du transport)
  - 2.6 Projet d'amendement de la politique relative à l'évaluation des apprentissages (comité de gouvernance et d'éthique)
3. Acquisition et démembrement de droit de propriété
4. Centre d'acquisition gouvernementale d'appel d'offres

5. Adoption des attentes de la Direction générale envers la Direction générale adjointe
6. Adoption des attentes du Conseil d'administration envers la Direction générale
7. Sécurité informationnelle
8. Fête de la reconnaissance
9. Points statutaires
  - 9.1 Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique
  - 9.2 Reddition de comptes du comité de vérification
  - 9.3 Reddition de comptes du comité des ressources humaines
  - 9.4 Reddition de comptes du comité consultatif du transport
10. Période de questions du public
11. Sujets divers
12. Clôture de la rencontre

**ADOPTÉE**

**CA-2023-037**

Résolutions en bloc /  
Adoption du procès-  
verbal

**Il est proposé par Émilie Fillion  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la rencontre du 14 mars 2023.

**ADOPTÉE**

**CA-2023-038**

Résolutions en bloc/  
Suivi financier du plan  
d'effectifs 2022-2023

Selon le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, il est prévu qu'un suivi financier du plan d'effectifs soit effectué à la mi-novembre.

La masse salariale représente plus de 75 % des dépenses du Centre de services scolaire.

Les principaux objectifs étant :

- d'optimiser les ressources financières disponibles dans le meilleur intérêt des élèves en prévoyant les résultats financiers au 30 juin 2023;
- de conscientiser les gestionnaires par rapport aux sommes disponibles, à l'importance et à l'utilité du respect du plan d'enregistrement comptable;
- d'augmenter la fiabilité des données financières (contrôle interne);
- d'informer le conseil d'administration, la direction générale et les gestionnaires en cours d'année.

Les services éducatifs, le service des ressources humaines, le service des ressources informationnelles et le service des ressources financières ont collaboré activement à mettre en place les outils nécessaires à l'élaboration du présent suivi.

Les principales hypothèses et conclusions se retrouvent dans le document « Suivi financier du plan d'effectifs 2022-2023 – 12 novembre 2022 ».

Ce suivi est présenté à différents comités (comité de direction, comité de répartition des ressources, comité consultatif de gestion et au comité de vérification).

Le comité de vérification a reçu, analysé et questionné divers éléments de ce suivi lors de la séance du 21 février 2023.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du budget 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification, lors de la séance du 21 février 2023, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi financier du plan d'effectifs 2022-2023 (en date du 12 novembre 2022);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de vérification;

**Il est proposé par Émilie Fillion**

**et résolu :**

**D'ACCEPTER** le dépôt du suivi financier du plan d'effectifs 2022-2023 (en date du 21 février 2023) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

**ADOPTÉE**

### **CA-2023-039**

Résolutions en  
bloc/Suivi budgétaire  
2022-2023

Selon le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, il est prévu qu'un suivi budgétaire complet soit effectué à la mi-année (en date du 31 décembre).

Les principaux objectifs étant :

- d'optimiser les ressources financières disponibles dans le meilleur intérêt des élèves en prévoyant les résultats financiers au 30 juin 2023;
- de conscientiser les gestionnaires par rapport aux sommes disponibles, à l'importance et à l'utilité du respect du plan d'enregistrement comptable;
- d'augmenter la fiabilité des données financières (contrôle interne), notamment celles relatives aux prévisions salariales;
- d'informer le conseil d'administration, la direction générale et les gestionnaires en cours d'année.

L'ensemble des gestionnaires responsables de budgets ont été mis à contribution et accompagnés pour réaliser une prévision budgétaire.

Le service des ressources financières a coordonné le processus, consolidé les données et analysé les résultats soumis par les gestionnaires.

Les principales hypothèses et conclusions se retrouvent dans le document « Suivi budgétaire 2022-2023 – 31 décembre 2022 ».

Ce suivi est présenté à différents comités (comité de directions, comité de répartition des ressources, comité consultatif de gestion et au comité de vérification).

Le comité de vérification a reçu, analysé et questionné divers éléments de ce suivi lors de la séance du 21 février 2023.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du budget 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification, lors de la séance du 21 février 2023, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi budgétaire 2022-2023 (en date du 31 décembre 2022);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par Émilie Fillion**

**et résolu :**

**D'ACCEPTER** le dépôt du suivi budgétaire 2022-2023 (en date du 31 décembre 2022) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

**ADOPTÉE**

### **CA-2023-040**

Le Centre de services scolaire a, depuis 2013, une politique de gestion du transport scolaire. Une révision de celle-ci était nécessaire, afin d'être en cohérence avec les pratiques et le contexte actuels ainsi que de poursuivre l'établissement de règles encadrant l'organisation d'un service de qualité et sécuritaire pour nos élèves.

De plus, le Centre de services scolaire offre un service de transport le midi et il est donc primordial de se doter de balises pour une bonne gestion de ce service. À cet effet, la direction du Service de l'organisation scolaire, du transport et des services de garde propose un amendement de la politique de gestion du transport scolaire.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de préciser les règles concernant l'éligibilité et l'accessibilité au transport scolaire des élèves.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'avoir une politique relative au transport scolaire des élèves.

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif du transport, lors de la séance du 13 avril 2023, a reçu, analysé et questionné divers éléments de la politique de gestion du transport scolaire.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif du transport.

**Il est proposé par Émilie Fillion  
et résolu :**

**D'adopter** l'amendement de la politique de gestion du transport scolaire et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 26 avril 2023.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2023-041**

Résolutions en bloc/  
Projet d'amendement  
de la politique relative  
à la gratuité scolaire

Le principe de gratuité est un élément fondamental du système d'éducation publique au Québec. Ainsi, toute exception à ce principe de gratuité des services éducatifs doit être interprétée de manière restrictive. Les décisions qui sont confiées à chacune des instances concernées doivent être comprises et appliquées de manière à permettre l'équité et l'accessibilité de l'instruction publique.

La présente politique vise à définir l'encadrement à l'intérieur duquel des contributions financières peuvent être exigées des parents et des usagers pour les biens ou les services qu'ils reçoivent dans les écoles et les centres du Centre de services scolaire.

Le 15 juin 2022, le gouvernement du Québec a procédé à une modification du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire. Les modifications apportées concernaient les définitions associées à un élève « sporadique » ou « régulier » ainsi que de nouvelles balises concernant la tarification.

Considérant que les définitions et les tarifs des services de garde se retrouvent à même la politique - Gratuité scolaire et contributions financières, toute modification du Règlement entraîne une modification de la Politique et demande la consultation de toutes les instances mentionnées ci-dessous. Pour éviter de devoir modifier la Politique en cas de modification des tarifs, nous avons retiré les annexes concernant la tarification; ces derniers se retrouveront sur le site internet du Centre de services scolaire.

Nous avons également retiré l'annexe sur les tarifs du transport du midi pour les mêmes raisons. Ces tarifs sont disponibles aux contribuables en tout temps sur le site internet du Centre de services scolaire.

Suivant le processus de concertation qui comprend notamment la consultation des instances suivantes :

- Syndicat de l'enseignement du Saguenay
- Le comité consultatif de gestion
- Conseils d'établissements

Notamment sur les éléments suivants :

- Modification du point 5.4 pour enlever les notions de « sporadique » et de « régulier »;
- Suppression de l'annexe 3 - Tarification des services de garde;
- Suppression de l'annexe 4 - Tarification du transport scolaire

Il est de mise, puisque les consultations sont terminées, de procéder à l'adoption de la Politique - Gratuité scolaire et contributions financières.

**CONSIDÉRANT** la modification du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire le 15 juin 2022 et l'impact sur la présente Politique;

**CONSIDÉRANT** le processus de consultation réalisé du syndicat de l'enseignement du Saguenay, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissements et du comité de gouvernance et d'éthique.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de ces instances.

**Il est proposé par Émilie Fillion  
et résolu :**

**D'adopter** l'amendement de la politique de la gratuité scolaire et contributions financières et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 26 avril 2023.

**ADOPTÉE**

## CA-2023-042

Résolutions en bloc/Projet d'amendement de la politique relative à l'évaluation des apprentissages

Le 15 septembre 2022, le Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat est entré en vigueur pour l'ensemble du réseau scolaire. Ce nouveau règlement du ministre vise à définir les modalités et les conditions applicables à la révision d'un résultat qu'un enseignant a attribué à l'un de ses élèves.

En conséquence, nous avons dû procéder à l'actualisation de la Politique d'évaluation des apprentissages du Centre de services scolaire. Les établissements ont aussi été invités à revisiter les normes et modalités en évaluation des apprentissages de l'élève.

La démarche de révision de résultat a été balisée et encadrée. L'élève, ou l'un de ses parents, qui veut débiter le processus de révision d'un résultat doit compléter le formulaire à cet effet (annexe VI de la Politique). C'est la direction de l'école ou du centre qui reçoit la demande et qui la transmet par la suite à l'enseignant désigné. Les délais ont été balisés par le Règlement :

- La demande doit être soumise dans un délai de 10 jours ouvrables à la suite de la réception d'un résultat ou avant le 15 juillet (30 jours en FP et en FGA);
- L'enseignant a un délai prescrit de 5 jours pour traiter la demande et donner une réponse (10 jours en FP et en FGA).

La direction d'établissement est responsable du cheminement des demandes de révision de résultat, mais il revient à l'enseignant de procéder à la révision au regard de son jugement professionnel en évaluation.

La direction des Services éducatifs propose donc un projet d'amendement à la politique d'Évaluation des apprentissages fait en cohérence avec le nouveau Règlement.

**CONSIDÉRANT** le nouveau Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat du Ministre;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster la politique d'Évaluation des apprentissages afin qu'elle prenne en compte lesdites modifications législatives;

**CONSIDÉRANT** le formulaire de Demande de révision d'un résultat (annexe VI de la Politique) disponible aux élèves et à leurs parents;

**CONSIDÉRANT** les différentes consultations menées auprès du syndicat de l'enseignement du Saguenay, du comité consultatif de gestion et des conseils d'établissements.

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique suite à la séance du 17 avril 2023.

**Il est proposé par Émilie Fillion  
et résolu :**

**D'ADOPTER** l'amendement de la politique d'Évaluation des apprentissages actualisée et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 26 avril 2023.

**ADOPTÉE**

### **CA-2023-043**

Acquisition et  
démembrement de  
droit de propriété

Suivant la résolution CA-2021-006 du 22 février 2021 autorisant le dépôt d'une demande d'autorisation d'acquisition d'une partie de terrain de Ville de Saguenay, une précision doit y être apportée.

Le MEQ requiert une résolution du conseil d'administration relativement à cette demande d'autorisation d'acquérir **un immeuble et de consentir un démembrement du droit de propriété (servitude)** en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique.

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire a déposé une demande d'autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique afin d'acquérir un immeuble connu comme étant une partie du lot 3 095 850, propriété de Ville de Saguenay ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire souhaite octroyer une servitude de passage à Ville de Saguenay sur la parcelle de terrain cédée ;

**CONSIDÉRANT** que la résolution CA-2021-006 ne fait pas référence au démembrement du droit de propriété (servitude);

**CONSIDÉRANT** que le MEQ requiert une résolution du conseil d'administration relativement à cette demande d'autorisation d'acquérir un immeuble et de consentir un démembrement du droit de propriété (servitude).

**Il est proposé par Éric Bilodeau  
et résolu :**

**QUE** le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay poursuive les démarches du dépôt d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique afin d'acquérir un immeuble connu comme étant une partie du lot 3 095 850 et de consentir un démembrement du droit de propriété (servitude de passage) à Ville de Saguenay sur la parcelle de terrain à être cédée.

**ADOPTÉE**

### **CA-2023-044**

Centre d'acquisition  
gouvernementale  
appel d'offres

Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay possède un parc informatique de 4907 ordinateurs, dont 2726 postes de travail et 2311 portables.

Pour 2025, 2223 ordinateurs devront être remplacés pour permettre le passage au système d'exploitation Microsoft Windows 11. Ces remplacements sont nécessaires afin de respecter les obligations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) soient :

-Recourir à des versions de systèmes d'exploitation supportées par les manufacturiers;

-Toujours faire les mises à jour vers les dernières versions des systèmes d'exploitations et applications.

Le centre investira chaque année en achetant des ordinateurs (postes fixes et portables) pour maintenir son parc informatique et le garder toujours à jour et performant. La très grande majorité de ces appareils sont affectés à la pédagogie et sont utilisés dans nos établissements. L'appel d'offres CAG vise l'achat des postes et moniteurs neufs pour les 5 prochaines années.

**CONSIDÉRANT** que nous devons mettre à jour le parc informatique pour 2025 en raison du passage vers Windows 11;

**CONSIDÉRANT** que nous devons moderniser notre parc d'ordinateurs et le maintenir constamment à jour;

**CONSIDÉRANT** que le contrat Centre d'acquisition gouvernementale postes et moniteurs neufs vient à échéance en août prochain.

**Il est proposé par Christine Doré  
et résolu :**

**D'AUTORISER** le Centre de services scolaire à procéder à un nouvel appel d'offres CAG 2023-7525-50, postes et moniteurs neufs.

**D'AUTORISER** la Directrice générale à signer l'autorisation du mandat d'achat lié au CAG 2023-7525-50.

**ADOPTÉE**

**CA-2023-045**  
Ouverture du huis clos

Il est proposé par **Mme Lana Boulianne** de procéder à l'ouverture du huis clos, il est **19h19**.

**CA-2023-046**  
Adoption des attentes de la Direction générale envers la direction générale adjointe

L'évaluation annuelle de la direction générale adjointe est une façon de soutenir l'amélioration du rendement et de communiquer son appréciation. Elle est basée sur un processus continu de clarification des attentes mutuelles, de rétroaction sur la progression et l'atteinte des résultats et sur la reconnaissance de la contribution aux objectifs de l'organisation.

L'évaluation annuelle est mise en place dès l'embauche d'un nouveau hors cadre. Cette évaluation, dans le règlement sur les conditions de travail des hors cadres, fait donc partie du contrat de travail.

L'évaluation annuelle tient compte :

-Du profil de compétences élaboré lors de la nomination du hors cadre notamment au regard des habiletés de gestion;  
-Du bilan du plan de gestion annuel et des attentes signifiées par la direction générale;

-Des réalisations effectuées en fonction de la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite;

-Des éléments conjoncturels qui rendent difficile, voire impossible la réalisation des objectifs ou des attentes signifiées.

Processus d'évaluation annuelle :

-La direction générale est responsable de l'évaluation de la direction générale adjointe. Elle suit le même processus d'évaluation et témoigne des résultats au comité d'évaluation de la direction générale;

-La direction générale rencontre la direction générale adjointe aux fins d'analyse et de validation afin de clarifier les attentes déposées en lien avec le plan de gestion annuel.

**CONSIDÉRANT** que la direction générale a rencontré la direction générale adjointe pour clarifier les attentes mutuelles le 24 avril 2023;

**Il est proposé par Mme Christine Doré  
et résolu :**

**D'adopter** la résolution à l'effet que le Conseil d'administration prend acte du dépôt de l'appréciation de la performance de la Direction générale.

**ADOPTÉE**

**CA-2023-047**

Adoption des attentes  
du Conseil  
d'administration  
envers la direction  
générale

L'évaluation annuelle de la direction générale est une façon de soutenir l'amélioration du rendement et de communiquer son appréciation. Elle est basée sur un processus continu de clarification des attentes mutuelles, de rétroaction sur la progression et l'atteinte des résultats et sur la reconnaissance de la contribution aux objectifs de l'organisation.

L'évaluation annuelle est mise en place dès l'embauche d'un nouveau hors cadre. Cette évaluation, dans le règlement sur les conditions de travail des hors cadres, fait donc partie du contrat de travail.

**L'évaluation annuelle tient compte :**

-Du profil de compétences élaboré lors de la nomination du hors cadre notamment au regard des habiletés de gestion;

-Du bilan du plan de gestion annuel et des attentes signifiées par le conseil d'administration;

-Des réalisations effectuées en fonction de la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite;

-Des éléments conjoncturels qui rendent difficile, voire impossible la réalisation des objectifs ou des attentes signifiées.

**Composition du comité :**

Le comité d'évaluation de la direction générale est composé de la présidence et de quatre membres du conseil d'administration dont un membre parent. Il est nommé par le Conseil et présidé par la présidence du conseil.

**Processus d'évaluation annuelle :**

-À l'automne, la direction générale dépose au comité d'évaluation le projet du plan de gestion annuel et une proposition nommant des attentes.

-Le comité d'évaluation se rencontre (sans la direction générale) aux fins d'analyse et de validation des attentes déposées en lien avec le projet du plan de gestion annuel.

-La présidence rencontre la direction générale pour clarifier les attentes.

**CONSIDÉRANT** que le comité d'évaluation de la direction générale s'est rencontré aux fins d'analyse et de validation des attentes déposées en lien avec le projet du plan de gestion annuel le 28 février 2023;

**CONSIDÉRANT** que le président a rencontré la direction générale pour clarifier les attentes mutuelles le 21 mars 2023;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**D'adopter** la résolution à l'effet que le Conseil d'administration prend acte du dépôt de l'appréciation de la performance de la Direction générale.

**ADOPTÉE**

**CA-2023-048**

Fermeture du huis  
clos

Il est proposé par **Mme Christine Doré** de fermer le huis clos, il est **20h00**.



## CA-2023-049

Sécurité  
informationnelle

### **Membre du CA (non employé) présent à la création de celui-ci**

-Ils disposent d'une adresse courriel du CSS (le besoin était pour la connexion au réseau Wi-Fi ainsi que l'accès au système de remboursement de frais de déplacement).

-Les courriels envoyés aux adresses courriel CSS sont automatiquement redirigés vers leur adresse externe du CSS.

### **Membre du CA (non employé) ayant été ajouté depuis la création de celui-ci**

-N'ont actuellement pas d'adresse courriel du CSS.

-Utilise le réseau Wi-Fi à l'aide d'un compte invité ou un compte générique spécifique à l'accès Wi-Fi.

### **Membre du CA (employé)**

-Adresse courriel du CSS présente et utilisée pour les communications.

### **Suggestion**

-Utiliser l'adresse courriel personnelle des membres du CA (non employé) pour nos communications.

-Masquer les adresses courriel CSS existantes pour certains membres du CA du carnet d'adresses Outlook pour éviter la confusion.

-Créer les adresses courriel CSS au membre du CA uniquement en cas de besoin spécifique et ne pas les utiliser pour les communications.

De cette manière, notre façon de faire sera plus standard et lorsqu'un événement de tentative d'hameçonnage aura lieu, les membres du CA ne seront pas susceptibles de les recevoir également. Dans l'autre sens, si un membre du CA se fait hameçonner ses informations personnelles dans son adresse privée, il ne pourra pas y avoir d'impact du côté de notre organisation de façon directe.

## CA-2023-050

Fête de la  
reconnaissance

Mme Sandra Boulianne fait une relance auprès des membres du CA pour les invitations à la Fête de la reconnaissance en tant qu'administrateur. Mme Sandra Boulianne mentionne aux membres l'importance de leurs présences lors de la Fête de la reconnaissance.

## CA-2023-051

Points  
statutaires/Reddition  
de compte du comité  
de gouvernance et  
d'éthique

M. Alexandre Lavoie fait un retour des sujets abordés lors de la dernière rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 17 avril. Le comité a abordé les sujets suivants : les 7 postes à combler sur le Conseil d'administration, les appels de candidatures, la gestion des risques, la gestion documentaire (Loi 25), rôles et fonctions des trois comités du CA, code d'éthique du personnel, et les trois projets d'amendement de politiques (transport scolaire, gratuité scolaire et évaluation des apprentissages).

## CA-2023-052

Points  
statutaires/Reddition  
compte du comité de  
vérification

Mme Christine Doré mentionne que la prochaine rencontre du comité de vérification aura lieu le 2 mai prochain.

## CA-2023-053

Points  
statutaires/Reddition  
de compte du comité  
des ressources  
humaines

M. Christian Fillion mentionne que la prochaine rencontre du comité des ressources humaines aura lieu le 8 mai prochain.

## CA-2023-054

Points  
statutaires/Reddition  
de comptes du comité

M. Christian Fillion fait un retour des sujets abordés lors de la dernière rencontre du comité consultatif du transport du 13 avril. Le comité a abordé les sujets

consultatif du transport

suivants : projet d'amendement de la politique du transport, campagne de sécurité dans le transport scolaire et les rénovations et relocalisations des écoles, le transport actif et l'école de l'Étincelle.

**CA-2023-055**

Points statutaires/Reddition de comptes de la Fondation de la Réussite du Fjord

M. Éric Bilodeau mentionne que le comité de la Fondation se prépare pour mener une campagne de financement avec des partenaires externes pour réaliser un évènement bien spécial afin de faire connaître la Fondation.

**CA-2023-055**

Période de questions du public

Aucune question du public.

**CA-2023-56**

Sujets divers/ Projet pilote du Bas-Saguenay

Mme Chantale Cyr mentionne le projet nature au Bas-Saguenay avec l'octroi de 5.3 millions pour le projet.

**CA-2023-57**

Sujets divers/ Main d'œuvre

Mme Chantale Cyr expose le problème de main-d'œuvre aux membres du CA et l'enjeu de financement relié à cela. Le problème étant que les étudiants veulent des contrats et pas de remplacements. Une subvention était donnée cette année pour les enseignants en remplacements, mais pas pour ceux et celles à contrats. Leur but est d'aller chercher le financement pour les enseignants à contrats pour avoir les mêmes subventions que pour les remplacements.

**CA-2023-058**

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu**

**DE CLORE** la rencontre. Il est 20h39.

La prochaine séance aura lieu le 27 juin 2023 à 19h.

---

La secrétaire générale